

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-06-50
Séance du 25 juin 2025

Objet : Vote du Compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de Berret

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	5	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE	
Majorité	Contre : 4
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 18 juin 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine **MUCCIO** procuration à J. **OBID**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Karine **GARDY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Thierry **VINCENT** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Christian **BAUME**

Objet : Vote du Compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de Berret

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et L.1612-13 ;

Vu l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire se retire de l'assemblée au moment du vote ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 juin 2025 ;

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2024	Résultat de l'exercice 2023 repris en 2024	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Investissement	0	0	0	-91 175,22	-91 175,22
Fonctionnement	0	0	0	-14 981,86	-14 981,86
Total	0	0	0	-106 157,08	-106 157,08

Pour 2024, le compte administratif du Budget de la Zone de Berret s'élève, toutes sections confondues est le suivant :

- En recettes : 0 € ;
- En dépenses : 0 €.

Sans restes à réaliser, le résultat cumulé au 31 décembre 2024 après la reprise des résultats antérieurs est un déficit de 106 157,08 €.

La déclinaison des dépenses et recettes s'établit ainsi :

1 – LES RECETTES : 0 €

Aucune recette n'est constatée en 2024.

2 – LES DEPENSES : 0 €

Aucune dépense n'est constatée en 2024.

Le compte administratif 2024 du Budget Annexe de la Zone de Berret est retracé dans la maquette annexée.

Le Conseil municipal décide à la majorité – 4 contre (B. NASS, T. VINCENT procuration à B. NASS, L. MARQUES-ROUX, J-L MORELLI) - Monsieur le Maire ne prend pas part au vote :

- d'approuver le compte administratif 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe de la Zone de Berret, tel qu'il a été arrêté.

Le Maire

Jean-Yves CHAPLE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-06-51
Séance du 25 juin 2025

Objet : Vote du Compte administratif 2024 du Budget annexe Bagnols Lussan

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	5	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Majorité Monsieur le Maire ne prend pas part au vote	Contre : 4 Abstention : 0
--	--

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 18 juin 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine **MUCCIO** procuration à J. **OBID**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Karine **GARDY** procuration à J-Y **CHAPELET**, Thierry **VINCENT** procuration à B. **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Christian **BAUME**

Objet : Vote du Compte administratif 2024 du Budget annexe Bagnols Lussan

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-31, L.1612-12 et L.1612-13 ;

Vu l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire de l'assemblée au moment du vote ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 juin 2025 ;

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2024	Résultat de l'exercice 2023 repris en 2024	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

Pour 2024, le compte administratif du Budget annexe du syndicat Bagnols-Lussan s'élève, toutes sections confondues est le suivant :

- En recettes : 0 € ;
- En dépenses : 0 €.

Aucune écriture n'ayant été constatée sur ce budget, le résultat cumulé au 31 décembre 2024, après la reprise des résultats antérieurs de 0 €, est donc de 0 €.

La déclinaison des dépenses et recettes s'établit ainsi :

1 – LES RECETTES : 0 €

Aucune recette n'est constatée en 2024.

2 – LES DEPENSES : 0 €

Aucune dépense n'est constatée en 2024.

Le Conseil municipal décide à la majorité – 4 contre (B. NASS, T. VINCENT procuration à B. NASS, L. MARQUES-ROUX, J-L MORELLI) Monsieur le Maire ne prend pas part au vote :

- d'approuver le compte administratif 2024, toutes sections confondues, pour le Budget annexe du syndicat Bagnols-Lussan arrêté à 0 €.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

